

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture (adresse au verso)

Toute commande erronée ou sans règlement ne sera pas prise en compte.

Visionnez la vidéo pour éviter les erreurs sur <https://youtu.be/QZKJG8RD68w>

Nom :

Adresse de résidence :

Tél. (portable obligatoire) :

Adresse mail obligatoire, sur laquelle vous recevrez nos communications :

Statut : Particulier Agriculteur Entreprise Collectivité

Secteur de distribution **au choix** : St Lois le 7 décembre Nord Manche le 14 décembre

(Cocher la case de votre choix)

Coutançais le 30 novembre

Sud Manche Ouest (Granville) le 18 janvier 2025

Sud Manche Est (Villedieu) le 7 décembre

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)		
Chêne sessile			
Hêtre			
Merisier			
Aulne glutineux			
Châtaignier			
Charme			
Erable champêtre			
Noisetier			
Bourdaine			
Troène sauvage			
Prunier myrobolan			
Viorne obier			
Total plants (20 au minimum)		X 1.70 € /plant	
Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)			
Dalles de paillages		X 1.70 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils*		X 1.70 € /unité	+
(*tuteurs non fournis)			
		Total TTC à régler ⁽¹⁾	=

Attention : pour les plantations réalisées sur le territoire de **Granville Terre et Mer, Saint-Lô Agglo, Villedieu Intercom et sur la communauté d'agglomération Le Cotentin**, munissez-vous du dépliant spécifique pour passer votre commande.

⁽¹⁾ Règlement du « total à régler TTC » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Chambre d'agriculture** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Date et signature :

Fait à